



**COMPTE RENDU
COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
CONTRACTUELS «TRAVAIL»
7 novembre 2018**

La CCP était présidée par madame Évelyne BOUNNAFOUS.

∞

Os présentes : UNSA ITEFA - CGT

∞

Ordre du jour:

- POINT 1 : approbation du PV de la CCP du 19 juin 2018-11-07
- POINT 2 : suivi de la procédure de licenciement pour inaptitude définitive d'un agent.
- POINT 3 : information sur la mobilité des agents (sous réserve demandes reçues par SD2B)
- POINT 4 : questions diverses

∞

En réponse à la déclaration liminaire de l'UNSA, la présidente entend bien quelle est la position de notre syndicat sur les projets de réforme en cours. Elle indique que lorsque le gouvernement aura fait connaître sa position définitive, ce sera le nouveau cadre légal dans lequel toutes les administrations devront évoluer. Le contrat de mission devrait être mis en œuvre dans pour la réalisation de missions exceptionnelles, encadrées dans les contenus, les objectifs et la durée.

Sur la question de l'évolution des rémunérations des agents contractuels :

La présidente rappelle que le projet de réévaluation des grilles de rémunération présenté au Contrôleur Budgétaire et Comptable Ministériel (CBCM) en 2017 n'a pas abouti dans un

contexte budgétaire très contraint et que les services sont en attente des nouvelles dispositions de la réforme en cours de préparation.

Les compétences du CBCM ont évolué (textes sortis en septembre 2018). Les contrôles de gestion RH sont allégés, moins de contrôles en amont du recrutement, mais le CBCM a toujours la compétence sur le contrôle de la masse salariale des ministères.

Les services de la DRH ont travaillé avec les directions d'Administration Centrale sur le recensement et l'analyse précise des besoins en compétences.

Des besoins ont émergé pour des métiers particuliers : statisticiens, médecins et pharmaciens, pour lesquels l'administration a des difficultés de recrutement par manque d'attractivité des rémunérations proposées. Un nouveau cadre pour les futurs recrutements est en cours de négociation avec le CBCM.

L'UNSA demande que les Services Déconcentrés puissent bénéficier des négociations entamées en Administration Centrale, les difficultés de recrutement étant identiques pour ces métiers (Médecins Inspecteurs du Travail et Statisticiens).

Autres recrutements : dans l'attente du cadrage ministériel le travail d'analyse des besoins s'est poursuivi avec les directions et ont mis en évidence 2 points d'achoppement :

- ✓ Le manque d'attractivité des ministères sociaux. L'administration espère que les nouvelles dispositions fixeront des règles d'égalité entre tous les départements ministériels.
- ✓ La question de la revalorisation de la rémunération des contractuels lorsque leurs fonctions évoluent.

L'UNSA fait remarquer que le plus souvent les contractuels évoluent vers des missions à plus forte responsabilité, sans pour autant voir leur rémunération progresser. Et c'est bien ce que nous dénonçons régulièrement, en ce qui concerne les services déconcentrés du ministère du travail.

La tendance qui ressort des réflexions gouvernementales en cours est à l'accroissement de la part variable de la rémunération.

L'UNSA rappelle que l'IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires) a disparu des circulaires RH : du coup plus rien ne bouge pour les contractuels, il n'y a plus de progression, les services RH répondant aux interventions représentants du personnel qu'ils n'ont pas de directives.

La présidente affirme que les discussions avec les directions d'Administration Centrale ont pour objectif de faire évoluer positivement le cadre de gestion des contractuels.

- Calendrier prévisionnel :
- Fin novembre évaluation des besoins et proposition d'évolution du cadre de gestion ;

- Décembre présentation à la direction et à la Secrétaire générale des ministères sociaux, et discussion ;

- Présentation aux organisations syndicales début 2019.

L'UNSA sera particulièrement attentive à l'amélioration des conditions de rémunération des contractuels de niveau 3 et 2, les plus nombreux, sans oublier les agents de niveau 4, les moins armés pour négocier individuellement.

∞

- **POINT 1** : PV approuvé à l'unanimité.
- **POINT 2** : la situation avait été présentée lors de la dernière CCP et avait reçu un avis favorable. Le licenciement de l'agent pour inaptitude définitive a été effectif en juillet 2018.
- **POINT 3** : Pas de demande de mobilité transmise au SD2B.

L'UNSA fait part à l'administration de son étonnement d'avoir découvert dans le contenu d'une offre de formation s'adressant aux Chargés de Développement de l'Emploi et des Territoires (CDET), que la DGEFP présenterait sa nouvelle doctrine d'emploi des CDET. Dans le contexte de plan social qui frappe les agents « DGE et Trésor » des Pôles 3 E et qui aura des conséquences pour les agents « Travail », c'est un sujet supplémentaire d'inquiétude. Les contractuels sont nombreux parmi les CDET.

La présidente répond que le sujet des Pôles 3 E des DIRECCTE fait l'objet d'un comité national, qui prend en compte l'impact sur les agents Travail. L'administration se mobilise fortement et le gouvernement fait évoluer les mesures d'accompagnement. Les nouveaux textes devraient sortir d'ici fin 2018, dans le cadre d'une approche interministérielle, la DGAFP devant fixer des barèmes s'appliquant à tous les ministères sans différence de traitement.

L'UNSA alerte sur la nécessité de déployer une offre de formation renforcée pour accompagner les mobilités professionnelles à venir.

- **POINT 4** : questions diverses

✓ **Situation des effectifs** :

- 462 agents contractuels en services déconcentrés au 31/12/2017 dont 73% de femmes :

- 330 occupent des emplois permanents.

- 254 contractuels en administration centrale, dont 60% de femmes :

- 215 occupent des emplois permanents.

✓ **Situation des agents contractuels ultramarins rémunérés sur les crédits de l'assistance technique du Fonds Social Européen (FSE).**

Les agents contractuels ne perçoivent pas la prime de « cherté de vie » que perçoivent les titulaires.

La présidente répond que le CBCM refuse cette prime pour tous les contractuels au motif qu'elle n'existe que pour les fonctionnaires.

Pour autant, l'UNSA précise que les collectivités territoriales d'Outre Mer la versent aux agents contractuels FSE. Par ailleurs, une collègue exerçant dans une DIECCTE mais prise en charge par le Ministère des Finances (DGE) en bénéficie.

Dans ce contexte, l'UNSA demande que l'égalité de traitement soit recherchée sur l'ensemble des régions ultra marines.

L'administration se rapprochera du ministère des finances pour étudier la situation.

Plusieurs des situations individuelles évoquées lors de la CCP concernaient des agents des services FSE. Il a été indiqué qu'un cadrage national fixé par la DGEFP existait depuis quelques années pour les Agents Techniques en charge du FSE (missions définies, durée, rémunération par rapport aux missions).

*L'UNSA s'est étonnée que cette disposition n'ait jamais fait l'objet d'une information particulière aux élus **de la CCP.***

L'UNSA exige que les organisations syndicales soient destinataires de ces éléments de cadrage.

✓ **Titularisation des lauréats Sauvadet (☺ cf déclaration liminaire)**

La mise en place de la rémunération en tant qu'attachés sera effective en novembre ou en décembre.

L'UNSA demande a minima que la régularisation en cas de perte de rémunération soit étalée dans le temps, en appliquant un prélèvement de 50 € mensuel afin de ne pas pénaliser doublement les collègues qui en sont victimes.

Le service SD2B fera le point avec le service des attachés avant de prendre contact avec la DDFIP pour identifier les agents concernés.

✓ **Devenir les 22 agents de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP)**

France compétences devrait pouvoir accueillir la majorité des personnels du le CNCP et du CNEFOP.

Un projet d'amendement à la loi de finances 2019 a été déposé pour augmenter les effectifs que pourra recruter France Compétences. Au départ 40 agents étaient prévus. Si l'effectif n'est pas ouvert en nombre suffisant, la possibilité de mises à disposition des agents permettra de trouver des solutions .

Une analyse juridique est en cours, concernant l'obligation (ou non) pour France Compétence de reprendre tous les agents. Toutes les situations sont examinées.

Lorsque les missions de la CNCP et du CNEFOP sont reprises, les agents suivent leur poste.

Lorsque les missions ne sont pas reprises, les agents seront accompagnés. La Mission Parcours Professionnels est mobilisée. Les administrations d'origine des agents rattachés à d'autres ministères ont été contactées.

L'UNSA reste particulièrement vigilante sur le devenir des collègues de ces structures.

Vos élus UNSA ITEFA :

- **Caroline L'HOMME**

DIRECCTE OCCITANIE (MONTPELLIER)

caroline.lhomme-tuffou@direccte.gouv.fr ☎ 07 61 46 50 85

- **Michel SUISSA**

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION -SGMCAS PARIS

michel.suissa@sg.social.gouv.fr ☎ 01 44 38 38 26

POUR LE 6 DÉCEMBRE !

